



## Déclaration Liminaire

### Comité Social d'Administration Local du 20 mars 2024

Monsieur le Président,

Selon différents rapports de la Cour des Comptes, le premier poste des dépenses publiques annuelles (environ 30% des dépenses budgétaires) est constitué « d'aides publiques » aux entreprises mal fléchées, non conditionnées et dont l'efficacité, notamment en matière de lutte contre le chômage, reste à prouver. Pour exemple 160 milliards d'euros ont été alloués aux entreprises en 2019 (30 % des dépenses budgétaires), contre 30 milliards dans les années 90, et la gabegie continue !

Depuis 2017 les impôts ont baissé prioritairement au bénéfice des entreprises et des plus riches :

- 10 milliards par an de baisse des impôts de production,
- 11 milliards par an de baisse de l'impôt sur les sociétés,
- transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, qui coûte 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques,
- création du prélèvement forfaitaire unique, qui bénéficie aux épargnants les plus riches, détenteurs d'intérêts, de dividendes et plus-values.

La fraude et l'évasion fiscales sont estimées à plus de 80 milliards d'euros par an.

La loi de programmation militaire 2024 – 2030 prévoit 413 milliards d'euros de dépenses militaires (soit une augmentation de 40 %) et 60 milliards pour les armes nucléaires.

Une honte, alors même que les dernières projections de la Banque de France indiquent que la population devra supporter une hausse du coût de la vie de 2,8 % en 2024.

Dans le même temps, le gouvernement refuse l'augmentation générale des salaires, et notamment de ceux des fonctionnaires, dont les missions de service public sont pourtant essentielles pour la population et en particulier pour les plus précaires.

Alors que l'année 2023 s'est terminée avec une inflation de 4,9 % (dont 11,8 % pour les seuls produits alimentaires), à la DGFIP l'érosion de notre rémunération n'a jamais été aussi flagrante, mettant en difficulté de nombreux agents ...

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ». Mais les agents ne sont pas dans l'attente d'un prétendu « mérite » synonyme d'arbitraire. Ils exigent une augmentation significative de leurs salaires, reconnaissant l'implication de toutes et tous dans le fonctionnement des services publics que ce gouvernement s'acharne à entraver, démanteler, privatiser.

Suite aux annonces récentes du ministre de l'Économie, un décret publié le 22 février 2024 au Journal officiel acte 10 milliards d'euros de coupes budgétaire pour 2024. Au-delà d'une stratégie désastreuse, de mettre en place ces mesures d'austérité qui ne feront qu'aggraver la situation économiques des plus pauvres, une nouvelle fois, les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques seront mises à mal.

L'exigence de la revalorisation de la valeur du point d'indice et des augmentations générales est plus que jamais légitime et sa satisfaction urgente.

Pourtant, de l'argent, il y en a ! Les dividendes alloués au titre de 2023 en sont la démonstration puisque leurs montants devraient battre un nouveau record pour s'élever à 67,8 milliards d'euros.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques, en intersyndicale, appelle hier l'ensemble des fonctionnaires à se mobiliser pour obtenir :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice.
- La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires.
- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures.
- La revalorisation des pensions.

Loin d'avoir obtenu satisfaction, la CGT Finances Publiques entend continuer à porter ces revendications.

Monsieur le Président, vous êtes aujourd'hui le seul haut fonctionnaire aux manettes de la direction départementale des Finances Publiques de la Somme.

Le poste de Directeur Départemental de Finances Publiques de la Somme souffrirait-il d'un manque d'attractivité ? De même que le poste de directeur du Pôle Métier et Expertises ?

Les avis de vacances d'emplois de ces deux postes sont pourtant particulièrement éloquentes quant aux montants de la part variable des régimes indemnitaires :

- Pour le poste de directeur départemental, il prévoit un montant pouvant aller jusqu'à 145 000 € annuels soit environ 12 000 € mensuels de seules primes en fonction des résultats !
- Pour le poste de directeur du pôle Métiers et Expertise, ce montant peut aller jusqu'à 90 000 € annuels soit environ 7 500 € mensuels de primes en fonction des résultats !

La CGT Finances Publiques de la Somme a pleinement conscience des hautes responsabilités de ces fonctions.

Pour autant, elle souligne l'indécence de ces rémunérations alors que la Direction Générale a, lors des discussions sur les régimes indemnitaires, fait des propositions loin de couvrir les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents des finances publiques et des revendications portées par les organisations syndicales.

Malgré la dégradation de son pouvoir d'achat, les suppressions d'emploi et les difficultés quotidiennes auxquels ils sont confrontés, l'ensemble des agents des Finances Publiques de la Somme continue à remplir chaque jour les missions qui leur sont confiées pour délivrer un service public de qualité.

Qu'ont-ils en retour ? Une ligne de remerciement dans le rapport d'activité et le mépris de leur administration qui ignore leurs revendications !